



*District Haute Garonne de Football*  
**COMMISSION DEPARTEMENTALE  
 DES STATUTS et REGLEMENTS**



**Réunion restreinte du 13 Septembre 2018**  
**Procès Verbal n°4**

Présents : MM. CALMETTES – DESSENS – RAMPON

Invité : M. FERRATGE

La Commission Départementale des Statuts et Règlements (CDSR) reprend un dossier concernant la demande du club du Toulouse Rangueil FC (525718), dit TRFC, pour donner suite au PV n°3 concernant les mutés supplémentaires pour la saison 2018/2019 au titre des féminines.

Après analyse des différents éléments du dossier :

**1/ Règlement des Championnats Régionaux de la Ligue de Football d'Occitanie**

Article 76 :

L'article 76 des Règlements des Championnats Régionaux de la Ligue de Football d'Occitanie, approuvé lors de l'Assemblée Générale de la Ligue du 30 juin 2017 à Castanet-Tolosan, stipule :

*« Dans le but de développer le football féminin, tout club qui dispose d'une section féminine qui a participé et terminé un championnat féminin national, régional ou départemental, depuis au moins deux saisons, pourra incorporer un muté supplémentaire dans une équipe qui dispute une compétition départementale. Toutefois, ce club sera tenu de désigner au District l'équipe ou évoluera ce muté supplémentaire au cours de la saison, avant le premier match de compétition officielle de cette équipe ».*

**2/ Demande du club du TRFC adressée par courriel au District le 10 Septembre à 9h12 :**

*« Je vous prie de bien vouloir accorder un muté supplémentaire à notre équipe U15 R3 svp. Si cela ne concerne que les clubs départementaux alors merci de bien vouloir accorder un muté supplémentaire à notre équipe seniors D1 ».*

**3/ Courriels de relance de la CDSR**

Par publications successives sur le site du District (19/07/18, 13/08/18, 03/09/18), la CDSR a informé les clubs concernés qu'ils devaient communiquer l'équipe bénéficiaire avant le :

- mercredi 15 août 2018 (message du 19/07/18),
- lundi 20 août 2018 (message du 13/08/18),
- vendredi 07 septembre 2018 (message du 03/09/18).

Cette dernière publication a été appuyée par un courriel adressé à tous les clubs du District le 03/09/18 à 11h20 (y compris le TRFC).

**4/ Début des compétitions pour l'équipe seniors 1 du TRFC**

L'équipe seniors 1 du TRFC, désignée par son club comme équipe bénéficiaire (les U15 R3 ne sont pas concernés du fait que c'est une équipe régionale), a disputé les matchs officiels suivants depuis le début de la saison :

- 1er tour de Coupe de France : TRFC contre JET le **25/08/18**
- 1ère journée de championnat de Départementale 1 : TRFC contre Mondonville le **08/09/18**

en conséquence,

**la Commission ne peut accorder de muté supplémentaire à l'équipe seniors 1 du Toulouse Ranguel Football Club (537945) du fait que la communication de cette équipe bénéficiaire au District (le 10/09/18) a été effectuée après le début des compétitions (Article 76 des Règlements des Championnats Régionaux de la Ligue de Football d'Occitanie approuvé lors de l'Assemblée Générale de la Ligue du 30 juin 2017 à Castanet-Tolosan).**

**Le Secrétaire de la Commission  
Maurice DESSENS**

**Le Président de la Commission  
Hubert CALMETTES**